



Communiqué de presse

À Andernos-les-Bains, le vendredi 1^{er} avril 2016

Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon

Quatrième conseil de gestion : un point d'étape pour l'élaboration du plan de gestion

Ce vendredi 1^{er} avril 2016 s'est tenu à Andernos-les-Bains le quatrième conseil de gestion du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon. A cette occasion, les membres du conseil de gestion ont élu le vice-président issu de la catégorie des organisations professionnelles, adopté le logo du Parc naturel marin et validé un point d'étape dans le travail d'élaboration du plan de gestion.



Crédit photo : JE Rattinacannou/Agence des aires marines protégées

Un nouveau vice-président

Le conseil de gestion a élu à l'unanimité **Thierry LAFON**, (représentant le comité régional de conchyliculture d'Aquitaine), comme vice-président issu de la catégorie des organisations professionnelles (industries nautiques, pêcheurs, ostréiculteurs, transport de passagers, chambre d'agriculture, chambre de commerce et d'industrie).

Monsieur Lafon remercie les membres du conseil de la confiance qui lui est ainsi témoignée.

Un logo pour le Parc naturel marin



Le logo finalisé a été présenté aux membres du conseil de gestion, qui l'ont adopté. Il devient ainsi le sixième logo du réseau des parcs naturels marins français.



Les grandes lignes pour l'élaboration du plan de gestion

Le conseil a pris connaissance et s'est exprimé sur les grandes lignes issues de la très **large concertation** réalisée depuis janvier sur l'ensemble du territoire, avec des entretiens et des groupes de travail mobilisant environ 200 personnes-ressource. Les **grandes lignes** rendent compte de la vision et des objectifs stratégiques discutés en commissions thématiques (connaissance ; développement durable des activités, de l'identité maritime et de la culture locale ; gestion de l'espace maritime ; gestion des richesses naturelles ; sensibilisation). La matière issue de ces réflexions se structure autour d'**idées fortes** qui guideront les prochaines étapes du travail d'élaboration du plan de gestion.

Les pistes de travail identifiées à ce stade relèvent notamment de (liste non exhaustive):

- Une coordination renforcée des acteurs de la connaissance
- Des espaces de nature protégés ou à enjeux spécifiques
- Un très bon état global des masses d'eau
- Des espèces et des populations préservées
- Une identité maritime vivante
- Un territoire qui investit sur l'économie de la mer
- Des pratiques durables et des comportements adaptés
- Une relation maritime et apaisée au territoire
- Une responsabilité collective et partagée de la sensibilisation

Le Parc naturel marin du Bassin d’Arcachon fait partie de l’Agence des aires marines protégées, établissement public dédié à la protection du milieu marin, sous la tutelle du ministère de l’Environnement, de l’Energie et de la Mer.

Retrouvez plus d’informations, notamment sur le site web :
www.parc-marin-bassin-arcachon.fr

Vous pouvez télécharger les photos du communiqué de presse sur notre médiathèque en ligne à l’adresse suivante :

<http://mediatheque.aires-marines.fr/identification?token=1-NEW8K60PD55II>

et utilisez le code suivant : **1-NEW8K60PD55II838** .

La mention des crédits photos est obligatoire.

Ces photos sont utilisables uniquement pour l’illustration de l’article sur le conseil de gestion du Parc naturel marin du Bassin d’Arcachon à paraître dans votre média. Toute nouvelle réutilisation doit faire l’objet d’une autorisation écrite de l’Agence des aires marines protégées.

Contact presse

Agence des aires marines protégées :

Jean-Emmanuel RATTINACANNOU – jean-emmanuel.rattinacannou@aires-marines.fr / 06 08 91 16

34

